



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 mars 2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 mars 2018 à 14 h 57**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1

Est présente la directrice générale adjointe et la substitut de la greffière, Claudine Fréchette nommée par la résolution CA18 03 064.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Entretien et opération du Complexe aquatique - contrat;
5. Signalisation événements Ironman 2018-2020;
6. Contribution à des fins de parcs et espaces verts anticipée - Station Mont-Tremblant - partie du lot 5 252 824 - chemin de la Chapelle;
7. Demande de certificat d'autorisation - travaux Ruisseau clair;
8. Deuxième période de questions;
9. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La substitut à la greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM18 03 110

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture, en retirant le point suivant :

5. Signalisation événements Ironman 2018-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 mars 2018

CM18 03 111

4. Entretien et opération du Complexe aquatique - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire et gestionnaire du Complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire d'une plage publique au lac Mercier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mandater une firme pour les services d'opération et d'entretien du Complexe aquatique, ainsi que pour les services de sauveteurs-plage à la plage municipale du lac Mercier et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant Durée de 5 ans 2018 à 2023 (taxes en sus)
Groupe Domisa inc.	4 882 353,00 \$
Sodem Inc.	5 314 992,00 \$
Camp Sportmax inc.	6 314 762,87 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Domisa inc., au montant de 4 882 353 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-41-419), pour les services d'opération et d'entretien du Complexe aquatique, ainsi que des services de sauveteurs-plage à la plage municipale du lac Mercier pour une période de 3 ans conformément à l'appel d'offres TP-2018-08, renouvelable à la discrétion de la Ville pour une période additionnelle de 2 ans et réparti comme suit :

Périodes	Montant (taxes en sus)
9 septembre 2018 au 7 septembre 2019	950 626 \$
8 septembre 2019 au 5 septembre 2020	969 637 \$
6 septembre 2020 au 7 septembre 2021	989 030 \$
8 septembre 2021 au 10 septembre 2022	986 530 \$
11 septembre 2022 au 9 septembre 2023	986 530 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Retiré

CM18 03 112

6. Contribution à des fins de parcs et espaces verts anticipée - Station Mont Tremblant - partie du lot 5 252 824 - chemin de la Chapelle

CONSIDÉRANT QUE Station Mont Tremblant, en collaboration avec d'autres partenaires, désire construire une passerelle avec une gloriette donnant accès au lac Tremblant à partir du chemin de la Chapelle à l'intersection du chemin des Voyageurs;

CONSIDÉRANT QU' il serait souhaitable pour l'ensemble des contribuables que la Ville soit propriétaire de cette construction et du terrain;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 mars 2018

CONSIDÉRANT QU' il est possible pour Station Mont Tremblant de faire une contribution à des fins de parcs et terrains de jeux anticipée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'accepter qu'une partie du lot 5 252 824 du cadastre du Québec, représentant une superficie approximative de 1 110 m² et donnant accès au lac Tremblant à partir du chemin de la Chapelle à l'intersection du chemin des Voyageurs, soit cédée à la Ville comme étant une contribution à des fins de parcs et terrains de jeux anticipée aux conditions suivantes :

- que la cession soit effectuée après l'acceptation finale des travaux de la passerelle à la satisfaction de la Ville;
- que tous les frais relatifs à cette transaction soient assumés par Station Mont Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM18 03 113

7. Mise à niveau du ponceau de la rue Vaillancourt - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre à niveau le ponceau du ruisseau Clair situé sur la rue Vaillancourt en procédant à l'ajout d'un 2^e ponceau et ce, afin de respecter les exigences du *Règlement 327-2017 de la MRC des Laurentides* prévoyant que celui-ci doit pouvoir rencontrer une récurrence hydraulique d'une pluie 1 dans 100 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer et déposer pour la Ville une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de mise à niveau du ponceau de la rue Vaillancourt par l'ajout d'un 2^e ponceau (de débordement) en bordure du ruisseau Clair, le tout conformément aux documents préparés par *Les Consultants S.M. inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM18 03 114

9. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 15 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière